

Autre pays, autre choix: la France met en place une responsabilité élargie du producteur

Pour ce qui est de la qualité des habits collectés en Suisse, une baisse est observée. Elle ne semble toutefois pas menacer le système, contrairement à la France, où la proportion de vêtements réutilisables a passé de 60-70 % il y a 10 ans à 30-40% actuellement. Cette baisse de qualité, et par conséquent de viabilité financière de la filière, a débouché sur l'introduction d'une participation financière des fabricants et distributeurs de textiles français. La nécessité d'un système de taxe anticipée de recyclage avait également été abordée par un organisme suisse de collecte, mais le projet n'avait pas abouti, notamment parce que la concurrence a mis en avant que la filière était viable sans financement. La filière Suisse est certes bénéficiaire, mais elle ne permet pas de développer la valorisation matière des textiles invendus sur le marché de l'occasion. Pourquoi ne pas s'inspirer du système français...? Une étude de l'ADEME présente quelques pistes.

Suite au constat d'un taux de collecte des textiles bas, la législation française impose depuis 2007 que toute organisation qui met sur le marché national des produits textiles d'habillement, des chaussures ou du linge de maison neufs (TLC) destinés aux ménages doit contribuer ou pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits. Le commerçant de textile peut répondre à cette obligation soit en contribuant financièrement à un organisme agréé, soit en mettant en place un système individuel de recyclage et de traitement des déchets (Article L541-10-3). L'organisme Eco-TLC, agréé par l'Arrêté du 17 mars 2009 à percevoir les contributions au recyclage et au traitement des déchets, gère désormais 85% des textiles collectés en France (www.ecotlc.fr).

C'est donc une filière avec une responsabilité élargie du producteur (REP)

pour les textiles qui est en œuvre (similaire au système Suisse pour le verre, les déchets électroniques, le PET etc.). Les vendeurs de textiles reversent entre 0.1 et 4 centime(s) d'euro par pièce de textile vendu, selon la taille.

Avec des volumes collectés et triés en augmentation, il faut trouver des débouchés pour le recyclage des quantités supplémentaires, afin d'éviter que les textiles soient éliminés en usine d'incinération ou en décharge. L'ADEME identifie les contraintes suivantes:

- certains des débouchés actuels sont trop peu rentables pour les trieurs;
- les filières de réemploi peuvent être cycliquement concurrencées par des textiles neufs à bas prix;
- les débouchés des filières actuelles ne peuvent s'étendre indéfiniment (chiffons, isolation pour l'automobile);
- de nombreuses contraintes techniques limitent pour l'instant la valorisa-

tion (nécessité d'avoir des fibres homogènes et de qualité). Pour intégrer des textiles dans les enrobés bitumineux, des exigences sont par ex. posées sur la longueur des fibres et leur résistance à de hautes températures.

L'étude de l'ADEME présente certaines recommandations pour la mise en place de méthodes de recyclage innovantes et économiquement viables (hors réemploi). On peut citer:

- d'autres moyens de collectes que celle "traditionnelle" en porte à porte (via par ex. un retour de certains vêtements en magasins), qui pourrait améliorer la qualité de certains flux;
- l'éco-conception, qui permettrait de développer de nouveaux débouchés;
- la communication sur certains nouveaux produits, qui favoriserait la croissance de marchés déjà identifiés comme porteurs, par exemple l'isolation des bâtiments. Cette filière présente en effet peu de contraintes techniques, car les mélanges de fibres sont possibles. Mais le risque de coûts élevés de certifications est important;
- pour certains débouchés dont le potentiel semble intéressant, des projets de recherches et de développement (enrobés, bétons, ciment) ou en grandeur réelle (géotextiles en horticulture), qui permettraient de valider ou d'infirmier la pertinence de ces marchés.



Cette machine permet de déchirer les tissus pour faire des chiffons. En plus du procédé mécanique courant (ci-dessus dans une usine en Hongrie), des procédés de recyclage chimiques pourraient être développés pour la régénération des fibres synthétiques. Cette technique est pour l'instant essentiellement présente en Asie. Les textiles enduits PVC sont par contre déjà recyclés chimiquement en France, par ex. avec le procédé de Taxyloop.

Extraits de "Etat de l'art du tri et de la valorisation des textiles d'habillement, du Linge de maison et des chaussures (TLC) consommés par les ménages"
ADEME, juin 2009.

www.ademe.fr -> médiathèque